

## Apprentissage : le dopage financier et législatif ne résiste pas face à la réalité

Article du 30 Avril 2019, dans *La Nouvelle République* / Tribunal correctionnel de Blois

*On ordonne et il exécute*, tel était le credo de Davy, patron d'un jeune apprenti cuisinier de 15 ans appelé à lui donner un coup de main dans la reprise d'un bistrot... Une cadence aux allures de camp militaire entre la cuisine et la salle de restauration. « *Ferme ta g...* », « *T'es bon à rien !* » : très vite, les brimades se sont multipliées entre l'épluchage des légumes et le dressage des couverts.

Malmené à coup de petites claques sur la nuque, les jambes ou la joue, l'apprenti a fini par perdre le sommeil et souffrir d'incontinence urinaire. Ce qui a alerté ses parents. Puis la justice. Accusés de harcèlement moral, Davy et Julien, son cuisinier, étaient appelés à s'expliquer mercredi dernier devant les magistrats. Au coude à coude à la barre, les deux hommes affichent une mine décomposée. Derrière eux, assis entre ses parents, l'adolescent offre un visage juvénile d'une extrême pâleur. « *J'ai eu des phrases dures*, reconnaît le patron aux magistrats qui le pressent de questions. *Mais c'était sous le coup du stress du service, il fallait très souvent lui répéter les choses, on lui écrivait des notes pour qu'il mémorise. On sentait bien qu'il avait des difficultés, on a manqué de lucidité.* »

**Dans cette affaire, la justice a condamné, et c'est normal mais le problème reste posé, car les exemples ne manquent pas.**

**Cette affaire est une illustration parmi d'autres et qui montre que l'entreprise ne peut pas être un lieu de formation. La solution c'est de permettre aux jeunes de suivre une scolarité normale au sein de l'école de la République. Et s'il y a une minorité qui décroche, l'Etat doit créer des structures spécifiques pour aider ces jeunes à construire un projet professionnel.**

### Infos

**Prévention des risques.** Un [arrêté](#) porte approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP).

**Parcoursup.** Une circulaire prévoit la reconduction de l'aide à la mobilité (500€) pour les lycéens boursiers qui auront "accepté définitivement une proposition d'admission (OUI ou OUI-SI) pour un vœu confirmé hors de leur académie de résidence".

**Baccalauréat professionnel.** Un [décret](#) crée des familles de métiers en seconde professionnelle et prise en compte des familles de métiers dans les choix d'orientation des élèves.

**Collège.** Un [arrêté](#) modifie l'organisation des enseignements dans les classes de collège.

Un [arrêté](#) sur l'organisation des enseignements dans les classes de troisième dites "prépa-métiers".

**CAP.** Un [arrêté](#) modifie la création et les modalités de délivrance de la spécialité « Accompagnement éducatif petite enfance ».

**Hors Classe.** Une [note de service](#) précise pour l'année 2019, les conditions d'avancement à la hors classe des maîtres contractuels ou agréés relevant des échelles de rémunération (ECR) des professeurs agrégés, professeurs certifiés, professeurs de lycée professionnel (PLP) et des professeurs d'éducation physique et sportive (Peps), exerçant dans les établissements d'enseignement privés sous contrat.

## La FSU mobilisée pour le service public d'éducation !

Alors que depuis des semaines de nombreuses mobilisations ont lieu un peu partout dans le pays pour dénoncer les réformes en cours et la loi dite Blanquer, la FSU se félicite de la manifestation du samedi 18 mai qui a réuni plus de 10 000 manifestant-es contre le projet de réforme de *l'école de la confiance*.

C'est grâce à ces mobilisations que le gouvernement et des parlementaires ont déjà dû reculer : annonces du Président de la République sur les effectifs et la revalorisation des enseignant-es, retrait de l'amendement du sénat sur les EPSV...

Mais la FSU continue de refuser le projet de loi du Ministre et les réformes en cours comme celles du baccalauréat, des lycées et de parcoursup dont le bug survenu ces derniers jours est proprement scandaleux alors que les lycéens sont à un mois des épreuves du baccalauréat...



La FSU revendique à contrario des mesures permettant réellement la réussite de tous les élèves, de la maternelle à l'enseignement supérieur, et des mesures reconnaissant le rôle et le travail des personnels.

La FSU appelle les personnels à rester mobilisé-es pour défendre le service public d'éducation et la Fonction publique. Elle exige l'ouverture de négociations débouchant sur des mesures rapides notamment en termes de revalorisation salariale pour toutes et tous les personnels.

## Non au démantèlement du service public d'éducation

La loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 confie une mission d'information sur les métiers et les professions aux régions. Pour la remplir, l'Etat propose le transfert financier de 150 emplois des délégations régionales de l'Onisep et la mise à disposition de personnels. Mais le MEN ne se soucie ni du fonctionnement de l'Onisep, démantelé, ni des personnels qu'il a encore aujourd'hui en charge, et qu'il laisse dans l'ignorance, en l'absence de tout dialogue social. En plus, le Ministre ferait très prochainement des annonces en matière de politique d'orientation suite au rapport Charvet et rencontrerait à la suite les organisations syndicales. Quel beau symbole de concertation et de confiance !

Pour la FSU, il est nécessaire de changer de politique éducative. Elle demande l'abandon du projet de loi Blanquer et des réformes des lycées et du baccalauréat. Elle exige l'ouverture de négociations pour le développement d'un service public éducation à la hauteur des besoins et pour la réussite de tous les élèves.

## Les USA menacés d'une pénurie d'enseignants

"La situation est pire que nous ne le pensions", titre la revue de l'Institut des politiques économiques qui publie le premier volet d'une série d'articles sur "la grande tempête sur le marché du travail des enseignants" aux USA : "La pénurie est réelle, importante et croissante",

En 2015, 8 % des enseignants n'avaient pas tous les diplômes requis, 22 % avaient moins de 5 ans d'expérience, une proportion qui monte à 25 % dans les établissements des secteurs socialement défavorisés...

Cette revue invite les politiques à s'attaquer aux facteurs qui poussent les enseignants à la démission, qu'il s'agisse des salaires, des conditions de travail, des possibilités de formation continue, de la reconnaissance sociale.

En France, Emmanuel Macron déclare : *"Il faut mieux former les enseignants et rendre leur carrière plus attractive"*. Il précise aussi : *"En vue de la réforme des retraites que nous aurons à conduire, il faudra revoir cette profession en profondeur et la revaloriser"*. Mais nous savons bien que « les promesses n'engagent que ceux qui les croient » !

## Réforme des retraites

Les dernières semaines ont vu des divergences entre le gouvernement qui prône une nouvelle réforme paramétrique rapide, remettant notamment en cause l'âge possible de départ à 62 ans et le Haut-commissaire à la réforme des retraites, qui continue de s'en tenir aux grands principes d'un "système par points". Si le président a confirmé le maintien d'un âge de départ à 62 ans, il pointe des ajustements rapides à faire sur les paramètres comme la création d'âges pivots ou l'augmentation des durées d'assurance. Il y aurait donc bien deux réformes en préparation, une paramétrique dès le vote du PLFSS à l'automne, elle pourrait rapidement augmenter les durées d'assurance nécessaires ou créer un âge pivot, et l'autre systémique pour le plus long terme, les deux constituent de fortes menaces sur le niveau des pensions de tous. Une dégradation pourrait donc s'appliquer aux agents proches du départ à la retraite. Le maintien de l'âge légal de retraite à 62 ans serait accompagné de pénalités ce qui constitue une fausse liberté offerte à chacun et chacune puisque cela baisserait le montant des pensions. Un rapport du Haut-commissariat est prévu début juillet. Les craintes restent les mêmes sur ce régime par points où les salariés cotisent à l'aveugle sans garantie sur le niveau de pension par rapport à leur dernier salaire. Si la volonté du HCRR est la promesse d'une réforme qui "maintiendra et consolidera les solidarités", cela est bien en contradiction avec un système qui veut "redéfinir leurs objectifs et clarifier la nature de leur financement". Les éléments de calcul du nouveau système pourraient même minorer le niveau des pensions en fonction de l'âge de liquidation, rendant les 62 ans purement théorique. La FSU rappelle encore une fois son attachement au code des pensions et affirme que la simplification n'est pas toujours synonyme de justice. Elle s'oppose à toute nouvelle dégradation des droits.

## Leur point de vue concernant la réforme de la voie professionnelle

**Les inspecteurs de la FSU :** *« La transformation de la voie professionnelle scolaire et la loi "pour la liberté de choisir son avenir professionnel" réformant l'apprentissage : deux réformes simultanées et complémentaires au service d'une même logique, le transfert aux entreprises du pilotage de la formation professionnelle ».*

**L'ensemble des PLP de lettres-histoire du 93 :** ils étaient convoqués par l'inspection pour une formation aussitôt transformée en AG. La grève des examens y a été adoptée à une quasi-unanimité ainsi que la participation à la manif du 18 mai et à l'action le 28 mai.

**Déclaration de Philippe Meirieu professeur émérite en sciences de l'éducation :** *"Je suis inquiet de l'avenir du lycée professionnel. C'était déjà la dernière roue du carrosse et là, on retranche des disciplines générales. Elles sont pourtant nécessaires pour faire des citoyens. On les prive d'une conscience du monde. Je la trouve préoccupante aussi. "*

## Suppression du service d'inspection de l'apprentissage

L'[arrêté du 25 avril 2019](#) supprime le service d'inspection de l'apprentissage (100 % Education nationale) et fixe l'organisation et le fonctionnement de la mission de contrôle pédagogique des formations par apprentissage.

Selon l'arrêté publié le 12 mai 2019, la "mission de contrôle pédagogique des formations par apprentissage" est mise en place par le recteur d'académie et est placée "sous son contrôle". Elle est composée :

- des IA-IPR et les IEN relevant des spécialités de l'enseignement général et de l'enseignement technique,
- des experts désignés par les commissions paritaires régionales de l'emploi ou, à défaut, par les commissions paritaires nationales de l'emploi,
- des experts désignés par les chambres consulaires.

Ces textes entrent dans le cadre de la loi du 5 septembre 2018 qui constitue, entre autres, la matrice législative pour développer l'apprentissage.

### Elèves en situation de handicap

Sophie Cluzel a présenté au Conseil des ministres du 15 mai, un point sur la mise en œuvre de la politique du handicap. Elle indique que "l'impératif de simplification des démarches administratives est engagé", ce qui concerne notamment "près de 15 000 enfants" pour lesquels il n'est plus nécessaire de "justifier maintes fois leur handicap d'ici leurs 20 ans pour l'allocation d'éducation (AEEH)".

La secrétaire d'État évoque également "la mise en œuvre d'un grand service public de l'école inclusive" et des moyens nouveaux qui seront mis en place à la prochaine rentrée : "un lien renforcé avec les familles ; un service d'accompagnement au plus proche des établissements scolaires (objectif de 3 000 nouveaux pôles inclusifs d'accompagnement localisés pour coordonner l'accompagnement des élèves, plateforme et enseignants ressources) ; des accompagnants formés et reconnus avec la fin du recrutement sur emploi précaire ; et enfin une augmentation du maillage territorial en réponse pour les besoins des enfants en situation de handicap (création de 300 unités localisées pour l'inclusion scolaire ulis, de 30 nouvelles unités d'enseignement maternelles autisme et de 10 unités d'enseignement élémentaires)."

**La FSU continue à défendre le principe de double inscription de ces élèves, et donc des moyens supplémentaires pendant leur inclusion. Il ne faut pas que l'école « inclusive » devienne un prétexte pour réduire les moyens.**

**Un communiqué de plusieurs syndicats réclame des "mesures urgentes" pour améliorer le statut des accompagnants d'élèves handicapés.**

### « L'Éducation artistique et culturelle doit être valorisée dans la formation des élèves et des enseignants » (Emmanuel Ethis)

Auditionné ce mercredi 15 mai par la Commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale, Emmanuel Ethis a rappelait que le plan culture, signé en septembre 2018 par la ministre de la culture et le ministre de l'éducation nationale, prévoyait notamment de favoriser les rencontres avec des artistes pour mieux les connaître et susciter des vocations, d'acquérir des connaissances pendant et hors du temps scolaire et de développer les pratiques culturelles.

**En suivant de près cette audition qui a duré plus de deux heures avec 33 questions des députés, nous constatons l'importance que peut donner une nation à l'enseignement des arts appliqués.**

**Il est incontestable que Emmanuel Ethis domine le sujet donc il est encore plus incompréhensible que la réforme de la voie pro diminue les heures d'enseignement artistique en CAP.**

**Réduction qui va aussi à l'encontre de la charte pour l'éducation artistique et culturelle parue en septembre 2018, qui prône dans son article premier le fait « que cette éducation doit être accessible à tous en particulier au sein des établissements d'enseignement de la maternelle à l'université ».**